



Dispositions d'exécution pour le Match inter-fédérations carabine 50m, juniors et élite¹

Edition 2026 - Page 1

Doc.-N° 5.55.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Match inter-fédérations carabine 50m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du Match inter-fédérations carabine 50m, juniors et élite (MIF-C50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Dates et lieu

- Samedi, 3 octobre 2026, stand «Zelgli» à Schwadernau (BE), classe d'âge élite
- Dimanche, 4 octobre 2026, stand «Zelgli» à Schwadernau (BE), classe d'âge juniors

3. Droits de participation

3.1 Participation

Chaque société cantonale de tir (SCT) et chaque sous-fédération (SF) peut participer avec une équipe élite et une équipe junior. Le nombre de tireurs par équipe est variable et fixé en fonction du nombre de licenciés élite et juniors par SCT/SF.

- Le nombre de licenciés au 1^{er} juillet 2026 est déterminant.
- La participation n'est possible que dans une classe d'âge.

Classe d'âge Elite

Tous les tireurs licenciés. Environ 10 places sont à la disposition de tireurs individuels.

Classe d'âge Juniors

Les juniors nés en 2006 et plus jeunes peuvent participer. Environ 10 places sont à la disposition de tireurs individuels selon les désinscriptions des formations des SCT/SF.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

3.2 Attribution des places de départs

Elite: ≤ 99 licences = 3 participants
 ≤ 219 licences = 4 participants
 ≤ 499 licences = 5 participants
 ≥ 500 licences = 6 participants

Juniors: ≤ 29 licences = 3 participants
 ≤ 59 licences = 4 participants
 ≤ 99 licences = 5 participants
 ≥ 100 licences = 6 participants

Elite	Licences	Nombre de participants
Argovie	289	5
Bâle	115	4
Berne	912	6
Fribourg	238	5
Genève	84	3
Glaris	25	3
Grisons	206	4
Jura	68	3
Linth	82	3
Neuchâtel	79	3
Suisse orientale	464	5
Soleure	305	5
Tessin	273	5
Vaud	231	5
Valais	229	5
Suisse centrale	500	6
Zurich	374	5
Total	4'474	75

Juniors	Licences	Nombre de participants
Argovie	38	4
Bâle	18	3
Berne	124	6
Fribourg	35	4
Genève	8	3
Glaris	7	3
Grisons	36	4
Jura	22	3
Linth	19	3
Neuchâtel	20	3
Suisse orientale	116	6
Soleure	83	5
Tessin	74	4
Vaud	35	4
Valais	37	4
Suisse centrale	108	6
Zurich	84	5
Total	864	70

L'attribution détaillée des cibles a lieu après inscription définitive, répartie sur le nombre correspondant de relèves et sera publiée sur le site Internet de la SSV sous «www.swissshooting.ch» au plus tard le 22 septembre 2026.

3.3 Annonces

Les SCT/SF annoncent leurs tireurs en indiquant les numéros de licence au responsable du concours (RC) MIF-C50:

Armando Amrein, Entlebucherstrasse 36, 6110 Wolhusen

Mobile: 079 424 05 34 Tel. 041 490 13 41 Courriel: armando.amrein@swissshooting.ch

Dernier délai: 13 septembre 2026 (un avis est attendu aussi en cas de non-participation).

3.4 Licence

Tous les membres des équipes doivent être titulaires d'une licence carabine 50m valable d'une société affiliée à la SCT/SF pour laquelle ils participent. Les sociétés sont responsables de l'enregistrement correct de leurs membres dans SAT/FST-Admin. Le contrôle est effectué par le RC MIF-C50 sur la base des listes d'annonce.

4. Programme

4.1 Remise du matériel

Dès 07h30, distribution aux chefs d'équipes des dossards des tireurs annoncés.

4.2 Programme de tir

Match en 3 positions (3x20) selon ISSF, en 1 heure et 45 minutes.

4.3 Horaire de tir

Les horaires de tir sont identiques samedi et dimanche.

Dans la classe d'âge Elite, le concours se déroule en 2 relèves; si cela s'avère nécessaire au vu des inscriptions, en 3 relèves.

Dans la classe d'âge Juniors, seules 2 relèves sont prévues.

	1^{ère} relève	2^e relève	3^e relève (si nécessaire)
Installation au poste de tir (ne correspond pas à l'article 1.3 des DE)	08.55	11.15	13.35
Préparation et coups d'essai	09.00 – 09.15	11.20 – 11.35	13.40 – 13.55
Temps de tir	09.15 – 11.00	11.35 – 13.20	13.55 – 15.40

4.4 Jaugeage

Cibles à marquage électronique.

4.5 Classements

4.5.1 Classement des équipes

Pour l'élite et les juniors, le classement des équipes des SCT/SF est établi en prenant en compte la moyenne de tous les résultats des membres des équipes.

Départage en cas d'égalités:

- la meilleure moyenne de l'équipe à la dernière passe debout
- la meilleure moyenne de l'équipe à l'avant-dernière passe debout
- la meilleure moyenne de l'équipe à la dernière passe couché
- la meilleure moyenne de l'équipe à l'avant-dernière passe couché

4.5.2 Classement individuel

Des listes de classements individuels pour les classes d'âge seront établies:

- Elite
- Juniors U21 nés en 2007 et 2006
- Juniors U19 nés en 2009 et 2008
- Juniors U10 - U17 nés en 2018 à 2010

4.6 Equipement

En ce qui concerne l'équipement et le déroulement du tir, les règles ISSF/WSPS (World Shooting Para Sport) sont appliquées.

4.7 Réclamations

Les réclamations doivent parvenir au jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication du classement.

4.8 Jury

Le jury du concours est composé de trois personnes chacun.

5. Finances

5.1 Frais de participation

Les frais de participation suivants seront prélevés pour chaque tireur:

- Elite/WSPS Fr. 25.-
- Juniors Fr. 20.-

Les frais de participation seront facturés par le secrétariat général de la FST aux sous-fédération et doivent être réglés immédiatement après réception.

5.2 Mutations

Les mutations peuvent se faire par écrit jusqu'à 30 minutes avant le début du concours. Une taxe de Fr. 5.- sera prélevée par mutation.

6. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu au terme des tirs, selon annonce.

7. Distinctions

7.1 Médailles

Tous les tireurs des trois premières équipes (élite et juniors) reçoivent des médailles en or, argent ou bronze.

7.2 Cartes-couronne

Elite: 50 pour-cent des tireurs (à l'exception des médaillés) reçoivent une carte-couronne à Fr. 10.-.

Juniors: 50 pour-cent des tireurs par classe d'âge (à l'exception des médaillés) reçoivent une carte-couronne à Fr. 10.- (tireurs individuels y compris).

8. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE MIF-C50 de la saison 2025 du 15 juillet 2025;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 6 juillet 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Armando Amrein
Cheffe de la Division	Le responsable
Carabine 10/50m	du MIF C-50